



## **Règlement du concours Tous en Boîte du BCME La Boîte Boisson**

### **ARTICLE 1 – DENOMINATION SOCIALE**

Le Beverage Can Makers Europe (BCME) La Boîte Boisson, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé au 39 Rue Louis Blanc 92 400 COURBEVOIE, au RCS Nanterre C 388 979 478, organise un concours de design packaging sur la boîte boisson, accessible sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org). Ce concours a lieu du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007 au vendredi 29 février 2008. La participation à ce concours est gratuite, et implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement par les participants et son application par le BCME La Boîte Boisson. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par le BCME La Boîte Boisson.

### **ARTICLE 2 – PRESENTATION DU CONCOURS**

Le BCME La Boîte Boisson organise ce concours pour montrer par l'exemple la modernité et le potentiel de développement de la boîte boisson aux professionnels de la filière. Le sujet traite un lancement d'une nouvelle boîte boisson pour un moment de consommation et aborde l'ensemble des éléments du mix-marketing.

### **ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU CONCOURS**

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits en France pour l'année universitaire 2007/2008.

La participation au concours est libre et gratuite.

Les étudiants doivent s'inscrire sur le site Internet du concours Tous en Boîte (<http://www.tousenboite.org>) avant le jeudi 1<sup>er</sup> novembre en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire en ligne. Ils ont la possibilité de concourir par équipe de 2 ou 3 personnes et doivent désigner le représentant de leur équipe lors de leur inscription.

Après validation du formulaire, le représentant reçoit instantanément, sur l'adresse de son courrier électronique indiquée lors de son inscription, un code confidentiel qui devra être reporté sur tous les documents du projet. Aucun nom ne doit apparaître. Aucun projet ne sera pris en compte s'il ne comporte pas le numéro de code et – ou s'il comporte le nom du candidat ou de son école.

Le non respect de ces conditions impératives de quelque façon que ce soit entraînera la disqualification automatique et irrévocable de l'équipe participante.

## ARTICLE 4 – LE SUJET

La boîte boisson est un emballage moderne, rigide, léger, pratique, idéal pour une consommation nomade. Largement répandue, elle souffre toutefois d'une couverture incomplète de tous les moments de consommation d'une journée. Certains créneaux demeurent peu ou pas exploités.

Le sujet est le suivant : Vous êtes la société X et lancez à moyen terme une boîte boisson innovante pour un moment de consommation. Vous créez une boîte boisson réaliste en vous assurant que la fabrication peut être réalisable à moyen terme, et détaillez son lancement dans son intégralité (marketing-mix, conception produit et design) avec cohérence et argumentation.

Il est vivement recommandé de suivre le plan détaillé du sujet indiqué sur le site Internet Tous en Boîte [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) : Méthodologie / le marché et la concurrence / la cible visée et le moment de consommation / la définition du concept (produit, emballage, impression et design) / la communication et la publicité / la distribution.

Il appartient au candidat de vérifier si son projet n'existe pas déjà. S'il existe, le participant doit justifier qu'il apporte une amélioration ou une originalité significatives.

Le BCME la Boîte Boisson ne saurait encourir aucune responsabilité et se dégage en cas de revendication formulée par un tiers sur le concept des projets présentés.

### Les éléments à remettre

Les participants devront remettre un document word ne dépassant pas 40 pages (annexes en supplément), un schéma technique de la boîte, une représentation de la boîte sous forme d'images à plat (en format jpeg). Il est fortement recommandé d'accompagner son dossier d'un prototype ou d'une vidéo (en format quicktime). Les documents doivent être transmis à la rubrique "candidature - dépôt des dossiers" du site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org). Il est impératif d'être inscrit et de s'identifier pour déposer son dossier. Seuls les prototypes sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Crealyse Studio, 24 rue Lamartine, 75 009 Paris.

### Informations

Pendant toute la durée du concours, le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) fournit aux étudiants une documentation complète sur le sujet et la canette. Ils ont également la possibilité de poser des questions sur le site Internet du concours à l'adresse contact [tousenboite@gielbb.com](mailto:tousenboite@gielbb.com), sur la foire aux questions (FAQ) et à des experts (les questions sont, dans ce dernier cas, filtrées par le BCME La Boîte Boisson).

## ARTICLE 5 – CALENDRIER DU CONCOURS

### Inscription :

Du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007 au jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2007, à la page formulaire [http://www.tousenboite.org/index6\\_O2\\_formulaire.php](http://www.tousenboite.org/index6_O2_formulaire.php) du site Internet Tous en boîte.

### Dépôt des dossiers :

Du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 29 février 2008, à la page dépôt des dossiers [http://www.tousenboite.org/index6\\_O3\\_depotdossier.php](http://www.tousenboite.org/index6_O3_depotdossier.php) du site Internet Tous en Boîte, et par voie postale pour les prototypes à Crealyse Studio – 24 rue Lamartine 75009 Paris. Il est obligatoire d'être inscrit et de s'identifier pour déposer le projet.

### **Sélection en trois étapes :**

- Du 3 au 7 mars 2008 : Si plus de 5 projets sont réalisés par une école, le professeur titulaire sélectionne les 5 meilleurs projets de leurs étudiants.
- Du 10 au 14 mars 2008 : Le BCME la Boîte Boisson sélectionne des dossiers admissibles, sans nombre défini. Les projets ne sont pas restitués aux candidats.
- Du 17 au 20 mars 2008 : Le représentant de chaque équipe reçoit sur son adresse de courrier électronique, indiquée lors de son inscription, un message lui annonçant la sélection ou non de son dossier.
  - o Si le projet est admis, le représentant reçoit dans l'email une invitation pour soutenir seul son projet devant un jury professionnel, le vendredi 28 mars 2008 à Paris. Le représentant dispose d'un plafond maximum de 150 euros TTC remboursé aux frais réels sur base du justificatif, pour l'achat d'un billet de train 2<sup>ème</sup> classe au départ de la ville de l'école. Les modalités de réservation sont à la charge du représentant. Si ce dernier a un empêchement, il peut désigner un membre de son équipe pour se faire remplacer.
  - o Si le projet n'est pas admis, le représentant est remercié de sa participation au concours.
- Vendredi 28 mars 2008 : Les représentants de chaque équipe admise se présentent devant un jury professionnel pour soutenir leur projet, à l'heure indiquée sur sa convocation reçue par courrier électronique. Ils sont notés sur les critères de la conformité du règlement. Le jury fait un débriefing individuel aux représentants. Les projets ne sont pas restitués aux candidats.

### **Remise des prix :**

- Jeudi 15 mai 2008 : La remise des Prix se déroule le soir de la 9<sup>ème</sup> cérémonie des Trophées la Boîte Boisson 2007.

### **Exposition post concours :**

- Du 16 au 30 mai 2008 : Le lendemain de la remise des prix, les projets admissibles sont exposés à la Quinzaine du design de l'Institut National du Design Packaging (INDP) à Angoulême.

## **ARTICLE 6 – JURY ET CRITERES DE SELECTION**

Les dossiers sont évalués par un jury professionnel composé du BCME La Boîte Boisson, des journalistes et professionnels, selon les critères suivants :

**Les critères généraux :** l'idée, la cohérence générale, la clarté des explications et la qualité de la présentation.

**Les critères de la stratégie marketing :** la faisabilité marketing, le contexte choisi et la réflexion marketing du projet.

**Les critères du packaging et du graphisme :** Forme, format, technique d'impression de la boîte, une fonction « signal » forte, une fonction « séduction » originale, surprendre en restant pertinent.

**Les critères de l'innovation emballage** : un réel avantage fonctionnel pour le consommateur, une avancée environnementale, autres avantages tels que sur la supply chain.

## **ARTICLE 7 – PRIX ET DOTATIONS**

Le jury décerne au maximum quatre prix et se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Les prix ne sont pas cumulables.

Les équipes primées reçoivent les dotations :

### **1/ Le Grand Prix :**

- Une dotation financière de 1 600 € pour l'équipe.
- Une visite dans le centre de recherche de Crown Beverage Can à Wantage en Angleterre pour 2 personnes. Crown Beverage Can prend en charge les frais de déplacement au départ de la ville de l'école des étudiants (train 2<sup>ème</sup> classe et avion low cost, ou avion charter s'il n'y a pas d'avion low cost), les frais de transferts, ainsi qu'un repas d'un montant maximum de 15 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif.
- Une visite dans le centre de recherche d'Alcan à Voreppe en France pour chaque membre de l'équipe; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Alcan prend en charge les frais de déplacement au départ de la ville de l'école des étudiants en train 2<sup>ème</sup> classe, les frais de transferts, ainsi qu'un repas d'un montant maximum de 15 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif.
- Un dépôt du certificat d'utilité d'une valeur de 26 euros TTC à l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI), sous réserve que l'innovation de la boîte réponde aux trois critères de brevetabilité à l'INPI.
- Un dépôt du dessin d'une valeur de 38 euros TTC à l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI) et d'une reproduction en couleur d'une valeur de 45 euros TTC.
- 2 ans d'abonnement à Emballages Magazine d'une valeur unitaire de 298 euros TTC pour chaque membre de l'équipe, le nombre d'inscrits sur le site Internet lors de l'inscription fait foi.
- Une invitation à la remise des prix le jeudi 15 mai 2007 à Paris pour chaque membre de l'équipe ; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Le BCME la Boîte Boisson prend en charge les frais de transport au départ de la ville de l'école en train 2<sup>ème</sup> classe, remboursés aux frais réels sur la base du justificatif. Le BCME La Boîte Boisson prend également en charge une nuit dans un hôtel deux étoiles en demi-pension à Paris, d'un forfait maximum de 80 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif. Les modalités de réservation sont à la charge des participants.
- 40 boîtes boissons collector dédicacées et sleeveées par Sleever International, sous réserve de la faisabilité de la fabrication de la nouvelle boîte boisson et de la faisabilité du sleeve sur cette nouvelle boîte boisson.

### **2/ Le Prix Stratégie Marketing :**

- Une dotation financière de 800 € pour l'équipe.
- Une visite dans le centre de recherche de Rexam Beverage Can à Tongwell en Angleterre pour chaque membre de l'équipe; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Rexam Beverage Can prend en charge les frais de déplacement au départ de la ville de l'école des étudiants (train 2<sup>ème</sup> classe et avion low cost, ou avion charter s'il n'y a pas d'avion low cost),

les frais de transferts, ainsi qu' un repas d'un montant maximum de 15 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif.

- 1 an d'abonnement à Emballages Magazine pour chaque étudiant de l'équipe, d'une valeur unitaire de 149 euros TTC.
- Une invitation à la remise des prix le jeudi 15 mai 2007 à Paris pour chaque membre de l'équipe ; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Le BCME la Boîte Boisson prend en charge les frais de transport au départ de la ville de l'école en train 2<sup>ème</sup> classe, remboursés aux frais réels sur la base du justificatif. Le BCME La Boîte Boisson prend également en charge une nuit dans un hôtel deux étoiles en demi-pension à Paris, d'un forfait maximum de 80 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif. Les modalités de réservation sont à la charge des participants.
- 40 boîtes boissons collector dédicacées et sleeveées par Sleever International, sous réserve de la faisabilité de la fabrication de la nouvelle boîte boisson et de la faisabilité du sleeve sur cette nouvelle boîte boisson.

### **3/ Prix Packaging et Graphisme :**

- Une dotation financière de 800 € pour l'équipe.
- Une visite dans le centre de recherche de Ball Packaging Europe à Bonn en Allemagne pour chaque membre de l'équipe; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Ball Packaging Europe prend en charge les frais de déplacement au départ de la ville de l'école des étudiants (train 2<sup>ème</sup> classe et avion low cost, ou avion charter s'il n'y a pas d'avion low cost), les frais de transferts, ainsi qu'un repas d'un montant maximum de 15 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif.
- Une enveloppe soleau du projet à l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI), d'une valeur unitaire de 15 euros TTC.
- 1 an d'abonnement à Emballages Magazine pour chaque étudiant de l'équipe, d'une valeur unitaire de 149 euros TTC.
- Une invitation à la remise des prix le jeudi 15 mai 2007 à Paris pour chaque membre de l'équipe ; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Le BCME la Boîte Boisson prend en charge les frais de transport au départ de la ville de l'école en train 2<sup>ème</sup> classe, remboursés aux frais réels sur la base du justificatif. Le BCME La Boîte Boisson prend également en charge une nuit dans un hôtel deux étoiles en demi-pension à Paris, d'un forfait maximum de 80 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif. Les modalités de réservation sont à la charge des participants.
- 40 boîtes boissons collector dédicacées et sleeveées par Sleever International, sous réserve de la faisabilité de la fabrication de la nouvelle boîte boisson et de la faisabilité du sleeve sur cette nouvelle boîte boisson.

### **4/ Prix Innovation Emballage :**

- Une dotation financière : 800 € pour l'équipe.
- Une visite du site de filière à chaud et DWI pour boîte boisson d'ArcelorMittal à Florange en France pour chaque membre de l'équipe; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. ArcelorMittal prend en charge les frais de déplacement au départ de la ville de l'école des étudiants en train 2<sup>ème</sup> classe, les frais de transferts, ainsi qu'un repas d'un montant maximum de 15 euros par personne, remboursé aux frais réels sur justificatif.
- Une enveloppe soleau du projet à l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI), d'une valeur unitaire de 15 euros TTC.

- 1 an d'abonnement à Emballages Magazine pour chaque étudiant de l'équipe, d'une valeur unitaire de 149 euros TTC.
- Une invitation à la remise des prix le jeudi 15 mai 2007 à Paris pour chaque membre de l'équipe ; le nombre d'inscrits sur le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007 faisant foi. Le BCME la Boîte Boisson prend en charge les frais de transport au départ de la ville de l'école en train 2<sup>ème</sup> classe, remboursés aux frais réels sur la base du justificatif. Le BCME La Boîte Boisson prend également en charge une nuit dans un hôtel deux étoiles en demi-pension à Paris, d'un forfait maximum de 80 euros par personne, remboursée aux frais réels sur justificatif. Les modalités de réservation sont à la charge des participants.
- 40 boîtes boissons collector dédicacées et sleeveées par Sleever International, sous réserve de la faisabilité de la fabrication de la nouvelle boîte boisson et de la faisabilité du sleeve sur cette nouvelle boîte boisson.

Les lauréats ne pourront prétendre à une autre forme de prix ou de rémunération que le prix expressément prévu dans le cadre de ce concours.

Les projets non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION**

Le BCME La Boîte Boisson se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier, de proroger, d'écourter ou d'annuler le présent concours, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants. En cas d'interruption du concours, une annonce sera diffusée sur le site et aux professeurs titulaires des écoles partenaires.

## **ARTICLE 9 – PROPRIETE DES PROJETS**

Les candidats conservent la propriété intellectuelle de leur création en matière de mise en production et commercialisation ultérieure. Cependant, si un industriel souhaite développer en collaboration avec les étudiants un projet présenté au concours Tous en Boîte, le BCME La Boîte Boisson se réserve le droit d'être l'interface entre les étudiants et l'industriel.

Il appartient aux candidats de protéger leur création en déposant un brevet ou un modèle auprès des institutions concernées (par exemple, l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI)). Néanmoins, le BCME La Boîte Boisson offre le dépôt du certificat d'utilité et du dessin à l'INPI aux lauréats du Grand Prix, et une enveloppe soleau à l'INPI aux équipes remportant le prix Packaging et Design et le prix Innovation Emballage.

Le BCME La Boîte Boisson décline toute responsabilité en cas de préjudice résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle.

La participation au concours entraîne l'accord du candidat pour la diffusion de ses créations, de son nom et des informations fournies, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque rémunération.

Dans ce contexte, les organisateurs et leurs partenaires s'autorisent à mentionner les projets, les noms et utiliser les prototypes des étudiants à des fins de publicité, de promotion, de campagne de relations presse ou d'exposition de leur choix sans limitation de durée, et ce quel que soit le support de communication. À ces fins, ils pourront réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographies des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs sans que ces derniers puissent prétendre à une quelconque rémunération.

Les lauréats sont par ailleurs libres d'utiliser leurs résultats au concours Tous en Boîte à des fins de publicité, promotion.

Les prototypes et autres éléments réalisés par le BCME La Boîte Boisson demeurent la propriété du BCME La Boîte Boisson à l'issue du concours.

## **ARTICLE 10 – AUTORISATIONS**

Les coordonnées des participants seront collectées uniquement à destination de la société organisatrice Le BCME La Boîte Boisson et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Le BCME La Boîte Boisson, Concours Tous en Boîte, 39 Rue Louis Blanc 92 400 Courbevoie.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou adresse fausse entraîne l'élimination totale de leur participation.

## **ARTICLE 11 - RESPONSABILITE**

Le BCME La Boîte Boisson ne garantit pas que le site [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org), à partir duquel est accessible le concours, fonctionne sans interruption et qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. La société organisatrice ne garantit pas non plus que les serveurs qui donnent accès au site [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La responsabilité de BCME La Boîte Boisson ne saurait être engagée au cas où l'accès au site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org) ou sa consultation s'avérait difficile voire impossible pour les participants.

Le BCME La Boîte Boisson ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données à l'occasion de leur traitement à l'issue du concours. Ledit groupement d'intérêt économique ne pourra être tenu responsable d'un préjudice, quelle que soit sa nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), survenu à l'occasion de la participation au concours dont il est l'organisateur. La participation au présent concours vaut notamment acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Le BCME la Boîte Boisson et ses prestataires sont en charge du transfert et de la conservation des objets, de l'exposition des œuvres et de l'organisation de la remise des prix. Il ne peut être tenu responsable d'une perte ou d'une détérioration de l'objet.

## **ARTICLE 12 - CONTESTATION / LITIGES**

La participation à ce concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Tout recours en justice est expressément exclu.

Les résultats des délibérations des écoles (s'il y a), du pré jury et du jury ne peuvent donner lieu à aucune contestation. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix. Les projets non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité.

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le BCME La Boîte Boisson dont les décisions seront sans appel.

### **ARTICLE 13 - DEPOT DE REGLEMENT**

En application de l'article 5 de la Loi du 23 Juin 1989, le présent règlement est déposé en l'étude de Me Eric Crussard Huissier de justice associés SCP 16, rue du Pont Neuf 75001 Paris, et disponible gratuitement en lecture et en impression sur le concours en ligne accessible depuis le site Internet [www.tousenboite.org](http://www.tousenboite.org).